

PERMIS BATEAU DE PLAISANCE OPTION EAUX INTERIEURES (Rivière - fluvial)

OBJECTIFS

Le permis bateau de plaisance option eaux intérieures permet de conduire sur les rivières, lacs et canaux. Il est aussi appelé permis fluvial. Ce permis est obligatoire pour les bateaux d'une puissance motrice de plus de 4,5 kilowatts (6 chevaux) et d'une longueur de moins de 20 mètres. Le permis comporte un examen théorique et une formation pratique préparée dans un établissement de formation agréé de votre choix.



Durée

5H00 Partie théorique minimum
3H30 Partie pratique minimum



Pré requis

Toute personne âgée d'au moins
16 ans



Public concerné

Tout public

DEROULEMENT

PARTIE THEORIQUE

L'épreuve théorique au épreuve du code pour le permis bateau plaisance option eaux intérieures consiste en une interrogation sur différents thèmes et règles de navigation en mer. Elle se déroule sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM).

Les connaissances sont vérifiées lors d'un QCM électronique de 30 questions, où 5 erreurs sont admises.

Le candidat conserve le bénéfice de la réussite à l'option théorique pendant 18 mois.

L'examen se déroulera à la (D.D.T.M.) Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la région la plus proche.

Cet examen comporte 30 questions et un maximum de 5 fautes sont admises.

PARTIE PRATIQUE

La partie pratique du permis plaisance doit obligatoirement être préparée dans un établissement de formation agréé.

La partie pratique consiste en une formation pratique.

Elle comporte un programme spécifique détaillé dans un livret d'apprentissage.

Ce livret comporte un numéro personnel d'identification et est remis au candidat dès son inscription.

La formation pratique est validée par l'établissement de formation après un apprentissage individuel d'une durée d'au moins 3 heures et 30 minutes, dont 2 heures à la barre.

Le formateur valide chacun des acquis sur le livret d'apprentissage du candidat.

METHODOLOGIE UTILISEE

La formation théorique est dispensée par l'établissement et les cours pratiques comportent une partie de théorie pure et une formation pratique. Durant votre formation, le livret du candidat Permis Plaisance vous permettra de jauger votre progression.

MODALITES

Pour l'inscription fournir :

La demande d'inscription à l'examen complétée et signée (à imprimer ci-dessous)

Le certificat d'aptitude physique de moins de 6 mois (à imprimer recto/verso ci-dessous)

2 photographies d'identité récentes en couleur

1 photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport, PAS de permis de conduire)

Des timbres fiscaux pour un montant de 38 € (droit d'inscription à l'examen)

Des timbres fiscaux pour un montant de 70 € (pour la délivrance du permis)

RESULTATS

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre une attestation de réussite. Cette attestation constitue un titre provisoire de conduite des bateaux de plaisance à moteur valable 1 mois, dans l'attente de la délivrance du permis plaisance définitif.

Le permis plaisance option eaux intérieures est ensuite délivré sur présentation des pièces justificatives par le préfet du département dans lequel le service instructeur de la demande de permis a son siège.

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Des professionnels de l'enseignement de la navigation diplômés et qualifiés.



Ne sont pas inclus les frais suivants :

Timbre fiscal pour l'inscription à l'examen d'un montant de 38 €

Timbre fiscal pour la délivrance du permis d'un montant de 70 €

www.furmazione.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
la mer et
des transports

Demande d'inscription à une option de base du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur



N° 14681*02

Eaux maritimes : option « côtière »

Eaux intérieures : option « eaux intérieures »

Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié - Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

Identification du demandeur

Madame Monsieur

Nom de famille (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le _____ A _____

Nationalité _____

Adresse complète :

Numéro _____ Extension _____ Nom de la voie _____

Code postal _____ Localité _____ Pays _____

Téléphone _____ Courriel _____

Numéro du candidat(e) _____ (renseignement à fournir par l'établissement de formation)

Composition du dossier d'inscription

- La présente demande complétée
 - Un timbre fiscal électronique de 38 € correspondant au droit d'inscription
 - Un timbre fiscal électronique de 70 € correspondant au droit de délivrance **(1)**
 - Une photocopie d'une pièce d'identité
 - Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)
 - Une photographie d'identité récente et en couleur **(2)**
 - Le cas échéant, l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà obtenus
- (1)** Pour les candidats déjà titulaires d'un permis maritime ou fluvial, seul le droit d'inscription est exigé
(2) Les titulaires d'un permis délivré depuis moins de 10 ans en sont dispensés

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à : _____

Le, _____

Signature

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme géographiquement dépendant où la demande a été déposée.